

# Opération mur | mur2

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (dont le CO<sub>2</sub>) est au cœur de nombreux débats depuis de longs mois. Une première campagne isolation Mur | Mur s'est déroulée entre 2010 et 2014 et ciblait uniquement les copropriétés construites entre 1945 et 1975. A Saint-Egrève, 2 copropriétés (pour un total de 70 logements), ont bénéficié des aides du dispositif Mur | Mur.

Une nouvelle campagne Mur | Mur 2 est opérationnelle depuis le 1er avril 2016 dans la métropole grenobloise pour la rénovation thermique des copropriétés, mais aussi des maisons individuelles. Dans cette seconde version du dispositif, la Ville de Saint-Egrève a décidé d'aider de manière très significative les propriétaires en accordant des niveaux d'aides très importants.

## Mur Mur 2 à Saint-Egrève

La Ville de Saint-Egrève s'était fixée comme objectif la rénovation thermique de 200 logements sur son territoire dans le cadre du dispositif Mur Mur. Si 8 copropriétés saint-égrévoises s'étaient engagées, seulement deux ont finalement réalisé des travaux, pour un total de 70 logements. Le coût des aides forfaitaires et individuelles versées par la Ville aux copropriétaires s'est porté à 136 233€.

Compte tenu de l'objectif affiché par la Ville d'atteindre 200 logements réhabilités via MUR MUR 2 et des aides que la Ville versera aux propriétaires occupants sur la base de leur niveau de ressources, le budget total alloué par la Ville sur l'ensemble du dispositif MUR MUR 2 jusqu'en 2022 s'élèvera à **250 000€**.

La Ville de Saint-Egrève propose ainsi, dans le dispositif MUR MUR 2, les aides financières suivantes :

- 20 % du reste à charge du copropriétaire après déduction de l'aide forfaitaire, sur la base du plafond de ressources ANAH «propriétaire occupant très modeste»
- 15 % du reste à charge du copropriétaire après déduction de l'aide forfaitaire, sur la base du plafond de ressources ANAH «propriétaire occupant modeste»
- 30 % du reste à charge du copropriétaire après déduction de l'aide forfaitaire, des propriétaires occupants dont les revenus correspondent au plafond du Prêt Social Location Accession

## MurMur2 pour les copropriétés privées

Pour les propriétaires d'appartement dans des copropriétés privées, Saint-Egrève s'est engagée avec La Métropole dans le cadre de son dispositif Mur Mur 2.

L'objectif de cette campagne est d'améliorer de manière significative l'isolation et le confort des copropriétés privées construites dans l'agglomération entre 1945 et 1975.

La mobilisation de la Ville dans la campagne isolation Mur Mur 2 est un signe fort au profit de l'amélioration thermique des copropriétés privées saint-égrévoises.

La Ville de Saint-Egrève s'est fixé comme objectif la rénovation de 200 logements. Pour cela, elle s'engage sur une enveloppe de 220 000 euros.

Un guichet unique d'information et d'entrée dans le dispositif est mis en place. Les copropriétés ne doivent pas s'adresser directement à la Mairie de Saint-Egrève, mais contacter l'Agence locale de l'énergie et du Climat de la métropole (ALEC) à Saint-Martin d'Hères.

[En savoir plus sur Mur Mur 2 copropriété](#) .

## **Mur Mur 2 pour les maisons individuelles**

***Mur/Mur 2 - Maison individuelle***

Le parc des maisons individuelles de la métropole grenobloise est un parc ancien : plus de la moitié des maisons ont été construites avant 1974.

Ces logements étant fortement énergivores, les rénover représente un enjeu important du point de vue de la transition énergétique.

Tous les propriétaires d'une maison individuelle située sur le territoire de la métropole grenobloise, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, et quelle que soit la date de construction de leur maison, peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur projet de rénovation et faire appel à des artisans de confiance avec Mur | Mur 2.

[En savoir plus sur Mur Mur 2 maison individuelle](#) 



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**  
36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00